



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Licence 3

AES Rentrée 2022

**Les enseignements
fondamentaux
annuels**

Droit du travail

Economie du travail et de la protection sociale

Sociologie du travail ou Histoire du travail

**CM +
TD**

(UE
COEF. 2
chaque
semestre)

Licence 3

Les enseignements de professionnalisation

GRH (2 semestres)
Langues appliquées (2 semestres)

+ au choix au S1 :
Gestion appliquée
ou Sociologie de la formation
ou Communication

+ au choix au S2 :
GRH appliquée
Ou Méthodes quantitatives appliquées au sc.
sociales
Ou Communication

CM
ou
TD

(UE
COEF.
1)

Licence 3

Les enseignements de **spécialisation**

CM
(UE
COEF.
1 ou 2)

Pour les 2 parcours :

Histoire du travail ou Sociologie du travail (coef 1) S1 + S2

Parcours Administration publique et sociale :

Droit public économique (coef 2 puis 1) S1 + S2

Finances Publiques (coef 1) S1

Économie sociale et solidaire (coef 1) S2

Politiques économiques (coef 1) S2

ou Parcours Travail et management :

Droit commercial S1 + S2 (coef 2 puis 1)

Gestion financière : niveau débutant ou avancé (coef 1) S1 + S2

Le capitalisme : mutations et diversités (coef 1) S2

Licence 3

Stage et rapport de stage

La réalisation d'un stage et la rédaction d'un rapport de stage **rendu dans les délais et validé par l'enseignant.e tuteur/riche** est **obligatoire**.

L'année de L3 et le diplôme de licence **ne peuvent pas être obtenus** sans cela.

Les étudiant.e.s inscrit.e.s en L2 réalisent ce stage en dehors des périodes d'enseignement.
Une **activité salariée** peut faire office de stage.

Les **très bons rapports** pourront amener le jury à accorder un **bonus de 0,5** sur la moyenne du semestre.

Règlement

Quelques points du
**Règlement de
contrôle des
connaissances**

Licence AES

Obligation de présence en TD

« L'**assiduité** aux TD est
obligatoire ».

« Pas plus de **trois absences**
motivées par semestre ».

Sinon défaillance -> rattrapages

Règlement

TD obligatoires, sauf régime dérogatoire

« L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications **au plus tard dans les deux semaines** qui suivent le début du semestre d'enseignement. Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés, ou bénéficiant d'un autre régime spécifique (engagement citoyen...), peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte »

voir site <http://www.univ-paris1.fr/rubrique Vie étudiante>

Règlement

@ttention à l'usage d'INTERNET

“ Le recours à des corrigés d'exercice en ligne sur internet est à proscrire.

“ Le plagiat, qui consiste à **recopier une analyse développée dans un livre ou un article**, sans la restituer à son auteur.e, ou à **copier-coller un texte** provenant d'une source dénichée sur le web, est strictement interdit

Tout plagiat avéré
sera sévèrement
sanctionné

AJAC

**Réunion organisée
prochainement**

pour les L2/L3

Les Masters

-**réunion** d'information dans quelques semaines sur les masters de Paris 1 liés à l'AES

-attention, désormais pour les masters de Paris 1, la **sélection** se fait entre la L3 et le M1

-les notes de L3 sont importantes...

dès le **1^{er} semestre**...

Bonne rentrée !

Bonne année de L3 !

“ Responsable d'année : Anne Catherine Wagner
“ anne-catherine.wagner@univ-paris1.fr